



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2014  
Français  
Original : espagnol

---

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les activités statistiques menées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : réalisations récentes et questions d'avenir

#### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, pour examen, le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur ses réalisations récentes et sur les questions d'avenir concernant les activités statistiques menées dans la région. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent en partie III du rapport.

---

\* E/CN.3/2015/1.



# **Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les activités statistiques menées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : réalisations récentes et questions d'avenir**

## **I. Introduction**

1. La première partie du présent rapport s'attache à donner d'une part un aperçu de la structure et des mécanismes institutionnels encadrant une bonne partie des activités statistiques conjointes des pays de la région et des institutions régionales et mondiales concernées. Le présent rapport, qui se veut donc synthétique, ne porte pas sur l'ampleur et la diversité des activités qu'entreprennent au niveau national les institutions de chacun des pays de la région.
2. De l'autre, elle décrit un ensemble d'activités récentes qui se distinguent à la fois par les réalisations et les enseignements tirés de leur mise en œuvre et par le haut niveau d'engagement et de participation des pays de la région. Elles constituent une considérable avancée commune et créent un important espace de coopération internationale et horizontale, doté d'un remarquable taux de coopération Sud-Sud.
3. La deuxième partie du rapport met l'accent sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les principaux enjeux statistiques y relatifs du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes.

## **A. Mécanismes institutionnels encadrant les activités statistiques aux niveaux régional et sous-régional**

4. La Conférence statistique des Amériques, organe subsidiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) créé par la résolution 2000/7 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, est l'instance chargée de coordonner les activités statistiques dans la région.
5. La Conférence est composée des pays membres de la CEPALC, dont 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 11 nations d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie et 13 membres associés. Son comité exécutif, auquel siègent sept pays membres, est chargé de promouvoir et de surveiller la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions. La Conférence se réunit tous les deux ans et son Comité exécutif tient une session annuelle ainsi que, depuis peu, quelques réunions extraordinaires par téléconférence.
6. La Conférence est dotée d'un plan stratégique décennal qui encadre les activités conjointes des pays et des organismes internationaux, celui actuellement en vigueur portant sur la période 2005-2015. À sa prochaine session, prévue vers la fin de l'année 2015, elle devra approuver un nouveau plan stratégique pour la prochaine décennie, dont la version préliminaire sera analysée par le Comité exécutif à l'issue du deuxième trimestre de 2015.
7. Le programme de travail de la Conférence est établi tous les deux ans et les activités qui y sont prévues sont exécutées par les groupes de travail et les groupes spéciaux. Les groupes spéciaux ont été créés à la dernière session de la Conférence,

en novembre 2014, pour générer des produits spécifiques et dotés d'un programme d'activités plus précis que celui des groupes de travail. Les deux types de groupes comptent un nombre varié de membres, dont un pays chargé de la coordination dans certains cas et un secrétariat technique, généralement confié à un organisme international.

8. Actuellement, il existe 14 groupes de travail et 2 groupes spéciaux qui s'occupe d'un large éventail de questions telles que les recensements, les statistiques de la pauvreté, le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, la comptabilité nationale, les technologies de l'information et des communications, les indicateurs du marché du travail, la consolidation des institutions, les statistiques environnementales, les classifications internationales, les statistiques de l'égalité des sexes, les enquêtes auprès de ménages, les données relatives à l'enfance et à l'adolescence, les statistiques de la sécurité publique et de la justice. Les groupes spéciaux travaillent sur l'évaluation de la coopération Sud-Sud et sur les données sur le handicap.

9. À l'échelon sous-régional, divers mécanismes de coordination sont en place. Le Comité permanent de statisticiens des Caraïbes est l'organe statistique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la plus ancienne instance sous-régionale, puisqu'il a fêté ses 40 ans en 2014. Son mandat englobe des tâches de coordination dans des domaines comme la comptabilité nationale, les recensements des populations et des logements, les statistiques sociales, les données sur l'égalité des sexes et les données sur l'environnement. Parallèlement, le programme de statistique du secrétariat de la CARICOM, qui offre un appui technique au Comité permanent, contribue également à la coordination et à la promotion des activités statistiques de la sous-région dans quelques-uns des domaines susmentionnés.

10. Les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) disposent d'un Accord-cadre de coordination et d'harmonisation statistique qui, bien qu'il ne prévoit pas de structure institutionnelle spécifique, vise à faire progresser l'harmonisation des statistiques dans différents domaines thématiques. La Commission centraméricaine de statistique du Système d'intégration de l'Amérique centrale (CENTROESTAD) a été créée en 2008. Elle rassemble les pays membres du Système d'intégration dans le but de faciliter la mise en place d'un système statistique régional, de produire des données statistiques pour la sous-région et d'harmoniser les définitions et méthodes pour une meilleure comparabilité. De son côté, le Comité andin de statistique est l'organe de la Communauté andine chargé d'émettre un avis technique consultatif concernant les statistiques de la Communauté. Il a pour mission d'améliorer les statistiques et d'harmoniser les concepts, définitions, méthodes et leur présentation.

## **B. Principales réalisations et enseignements tirés des activités de premier plan menées récemment**

### **1. Consolidation des institutions**

11. Dans le cadre de ses activités, le groupe de travail chargé de la consolidation des institutions de la Conférence statistique des Amériques a établi un Code régional des bonnes pratiques statistiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a été adopté en novembre 2011 à la sixième session de la Conférence. Comme le fait observer le groupe de travail dans l'introduction du document, « le Code est un instrument technique et réglementaire qui détermine des principes et des bonnes

pratiques dans le but de consolider l'activité statistique nationale ». Ainsi, le Code fixe 17 principes et 84 critères de réalisation qui portent tant sur l'environnement institutionnel et la coordination des systèmes statistiques nationaux que sur les procédés statistiques.

12. Une fois le Code établi, l'étape suivante a consisté à élaborer un programme d'activités d'appui aux pays en vue de l'adoption et de l'application du texte. En 2012, un questionnaire d'auto-évaluation portant sur l'application des 17 principes a été administré aux pays de la région. Avec d'autres, cette activité a permis de préparer les évaluations globales sur le respect du Code. En 2014, six pays de la région ont proposé de réaliser leur auto-évaluation de l'application du Code, notamment pour ce qui est des composantes relatives à l'environnement institutionnel et à la coordination et aux principes d'opportunité, de précision, d'accessibilité et de clarté. Dans le cadre de ces évaluations, des équipes d'évaluateurs composées chacune de deux experts internationaux et d'un délégué d'un des pays membres du groupe de travail ont été formées.

## **2. Cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale**

13. Pour ce cycle, la participation des pays de la région au Programme a été sans précédent, particulièrement aux Caraïbes. Au total, 39 pays ont pris part activement au cycle de 2011, dont 17 pays d'Amérique latine et 22 pays des Caraïbes, ce qui est une réussite en soi, étant donné que seuls 10 pays avaient participé au cycle de 2005. C'est la Banque mondiale qui a pris les rênes du Programme pour le cycle de 2011 dans le monde, avec la participation de la CEPALC, qui a joué le rôle de coordonnateur régional pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

14. L'objectif général, qui consistait à calculer les parités de pouvoir d'achat des pays participants au Programme selon une méthode commune, a été atteint lors de ce cycle, mais il convient de signaler que l'une des principales réalisations a été de réduire considérablement le manque de moyens en termes d'harmonisation des prix et de la classification des comptes nationaux, de la collecte des données, d'estimations et de diffusion des résultats dans de nombreux pays de la région, en particulier des Caraïbes.

15. Le cycle de 2011 a servi à renforcer davantage la collaboration entre les pays grâce aux travaux menés en commun par la CEPALC et la CARICOM, le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC), la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Banque mondiale et les autres mécanismes de coordination régionale et organisations participantes du monde entier.

16. Les activités du cycle de 2011 se sont étalées sur une période de presque cinq ans à compter de 2010, dernière date à laquelle la CEPALC a rendu compte de ses activités à la Commission de statistique. Depuis, environ 20 réunions techniques organisées aux niveaux régional et sous-régional ont été consacrées aux méthodes de collecte des données en matière de prix et de comptes nationaux, et à l'analyse des résultats. De même, plusieurs missions d'assistance technique visant à améliorer la collecte de données et à renforcer les capacités des pays participants ont eu lieu. Des mémorandums d'accord ont été signés avec sept pays afin de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par les activités du cycle.

17. Une fois le cycle achevé, le principal défi à relever sera d'élaborer un plan d'avenir viable pour les organisations et entités concernées, y compris la CEPALC.

Certains pays ont déjà modifié leur méthode de collecte et de validation des prix et des comptes nationaux à l'aide des instruments techniques et méthodologiques fournis dans le cadre du Programme.

18. D'une part, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander que soit augmentée la fréquence des cycles du Programme de comparaison internationale afin d'obtenir des données plus actualisées sur une série de statistiques comparées sur le niveau de vie qui revêtent une importance stratégique. À cet égard, il faut viabiliser les capacités techniques acquises par les pays membres et établir des documents d'information permettant à d'autres États de reproduire les activités et d'obtenir les mêmes résultats.

19. D'autre part, il y a lieu de continuer à imputer le Programme sur le budget ordinaire à l'échelon national, régional et mondial, de façon à réduire le plus possible la charge technique et financière qui pèse sur les institutions nationales concernées.

20. Par conséquent, il faudra sans doute revoir en partie les structures de gouvernance mondiales et régionales en place ainsi que les mécanismes de collecte de données, notamment en procédant à des échantillonnages plus fréquents et en utilisant plus d'estimations au niveau central, afin de maintenir un bon niveau de développement des capacités face aux nouveaux enjeux méthodologiques.

### **3. Statistiques de l'environnement**

21. Le domaine des statistiques de l'environnement est l'un de ceux qui a crû le plus rapidement et qui a présenté le plus de défis au cours de la dernière période. En 2013, en coordination et en consultation avec les pays de la région, la CEPALC a mis au point et présenté au cours de diverses réunions régionales sa stratégie d'application du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique de 2012. Sur cette base, et pour pouvoir lancer le programme régional y relatif, la version espagnole du texte sera présentée dans les plus brefs délais. En complément, un programme de formation à la comptabilité environnementale des statisticiens de la région sera organisé au cours des premiers mois de 2015, avec l'aide de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

22. De même, dans le contexte régional, il convient de souligner l'existence du projet sur les dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement du Compte de l'ONU pour le développement géré par la Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC (projet d'amélioration de la gestion des ressources pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes), avec la contribution de la Division de statistique. Ce projet a notamment permis d'élaborer un guide méthodologique consacré à la mesure de la part du budget du gouvernement consacré à la protection de l'environnement. En outre, de nombreuses instances régionales ont consacré des débats à des aspects fondamentaux du développement durable, comme l'appui technique à la production d'indicateurs, le traitement des émissions de gaz à effet de serre, la comptabilité de la biodiversité, l'assistance à plusieurs pays concernant des aspects plus spécifiques des statistiques de l'environnement (un accord avec le Gouvernement chilien a notamment été mis en œuvre et un autre est en cours d'élaboration avec le Gouvernement costaricien), et la supervision commune de projets régionaux relatifs à l'économie et la croissance vertes.

23. D'autre part, en 2011, a été exécuté le projet de renforcement des capacités nationales en statistique et en comptabilité de l'eau en vue de l'établissement de politiques publiques fondées sur des données factuelles, qui avait pour objectif de mieux donner aux pays les moyens d'appliquer les Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau et le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'eau comme normes d'organisation et de compilation des statistiques dans ce domaine. Grâce au lancement d'un appel d'offres, ce projet a été mené à bien dans deux pays de la région.

24. Dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, il convient de souligner le rôle du groupe de travail pour les statistiques de l'environnement, qui compte huit pays de la région et un pays coordonnateur et dont la CEPALC assure le service de secrétariat technique. Ce groupe a favorisé l'élaboration des systèmes officiels de statistiques environnementales de base, sur lesquels s'appuiera la région pour appliquer le Schéma directeur de 2012 pour l'eau et qui seront incorporés aux systèmes statistiques nationaux. Cette initiative s'accompagne d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du Programme relatif aux biens publics régionaux de la Banque interaméricaine de développement, et a été exécuté selon un calendrier allant jusqu'en octobre 2015 et comportant trois éléments : l'établissement du diagnostic régional, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le renforcement des statistiques de l'environnement ainsi que la mise au point d'un ensemble d'instruments.

25. De son côté, la CEPALC a continué d'étendre la couverture de sa base de données (CEPALSTAT) et a actualisé le traitement de l'information selon les paramètres fixés par le Cadre de développement des statistiques environnementales (2013). Cette initiative donnera ses premiers résultats au premier trimestre de 2015, avec la publication de l'Annuaire statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014.

#### **4. Recensements du cycle de 2010**

26. La région jouit d'une grande tradition de dénombrement et on peut dire que les recensements constituent la principale source d'information dans le cadre de la thématique globale du développement. En ce qui concerne le cycle de recensements de 2010 (de 2005 à 2014), tous les pays des Caraïbes ont réalisé un recensement de la population et des logements, tandis qu'en Amérique latine, certains pays n'ont pas terminé l'exercice. Depuis 2010, 14 des 20 pays d'Amérique latine ont réalisé un recensement de la population et des logements. La majorité d'entre eux (10 pays) procèdent à juste titre à la collecte des données, étape qui peut prendre entre une semaine et quatre mois. Les quatre autres pays ont opté pour des dénombrements sur une journée, mais effectuent après le jour du recensement des activités visant à compléter la couverture de l'enquête. Dans trois pays, un questionnaire simple a été administré à tous les logements et à toute la population et un autre pays s'est basé sur un échantillon. Dans cinq pays, les données ont été captées de façon numérique, cinq pays ayant utilisé des lecteurs optiques et quatre des assistants numériques personnels. Dans la plus grande partie des pays concernés, la livraison des résultats s'est accélérée, tant en ce qui concerne les résultats préliminaires que les résultats définitifs. Certains États ont opté pour une publication partielle de la base de données pour présenter d'abord les variables dont la fiabilité avait été analysée. D'autres pays ont diffusé toute l'information en même temps que les résultats

définitifs, y compris les variables de codification, dans un délai de sept mois. Tous les pays ont publié des tableaux élémentaires consultables en ligne. Dans certains cas, il est possible de créer des tableaux en ligne, et dans la majorité de ces cas, le programme Redatam a été utilisé, ou des travaux sont en cours pour diffuser les résultats à l'aide de ce logiciel. En tout, deux pays ont livré deux chiffres de la population à l'issue du recensement, l'un correspondant à la population dénombrée, c'est-à-dire avec les membres de laquelle une entrevue a été réalisée afin de connaître ses caractéristiques, et l'autre à une estimation portant sur la population absente des logements lors du recensement.

27. Les recensements des logements et des ménages portaient sur des thèmes sensiblement comparables à ce qui avait été observé au cycle précédent. En ce qui concerne le contenu des questionnaires sur les personnes, il ressort que : a) l'âge limite fixé pour enquêter sur la fécondité des adolescents a globalement été abaissé; b) des questions axées sur la protection des droits, notamment sur la possession du permis de conduire ou de la carte d'identité, sur la couverture médicale, sur l'accès aux services de santé et sur le système des retraites ont été ajoutées; c) tous les pays dans lesquels il est pertinent de dénombrer les autochtones et les personnes d'ascendance africaine ont incorporé des questions à cet effet dans leur questionnaire et la majorité des pays ont eu recours aux deux principaux critères d'identification ethnique que sont la langue et l'auto-identification; d) tous les pays ayant prévu des questions sur le handicap et sur l'utilisation des technologies de communications ou l'accès à ces dernières les ont adressées aux personnes, contrairement aux cycles précédents où ces questions étaient parfois classées dans la partie du questionnaire réservée au ménage.

28. Pour ce qui est de la qualité des données, on a constaté une nette amélioration des données sur l'âge, ce qui réduit la préférence pour certains chiffres et la tendance à déclarer un chiffre rond. D'autre part, la fréquence de non-réponse à certaines questions a diminué.

29. Bien que les méthodes d'évaluation de la couverture n'aient pas considérablement évolué, on a constaté une hausse de l'utilisation des données tirées du décompte des habitations et des foyers réalisé avant le recensement, qui ont servi à produire des indicateurs mieux ventilés. De même, le traitement des logements dont sont absents certains habitants au moment du recensement est essentiel pour déterminer une partie de l'omission.

30. Le taux d'omission moyen de la région dans les 12 recensements pour lesquels il a été évalué est de 3,3 %, moyenne influencée par les résultats des pays de grande taille dont les taux d'omission étaient relativement faibles (entre 1 % et 3 %). Pour six pays, le taux d'omission a crû par rapport à la tendance historique. Parmi eux, deux ont rencontré de graves problèmes, avec des taux d'omission de 10 % et 25 %. Ces deux recensements font l'objet d'un examen exhaustif, tant pour déterminer les causes que pour décider s'il faut réaliser des estimations et des recensements partiels dans les plus brefs délais possibles.

## **5. Statistiques de l'égalité des sexes**

31. Lors de sa septième session (novembre 2013), la Conférence statistique des Amériques a réaffirmé que le programme du groupe de travail pour les statistiques de l'égalité des sexes était maintenu, dans le but de produire et d'améliorer les données relatives à l'emploi du temps, les comptes satellites du travail non

rémunéré, les statistiques de la violence à l'encontre des femmes et les mesures de la pauvreté tenant compte de la problématique hommes-femmes, et de débattre de la production de données axées sur l'égalité des sexes relatives aux indicateurs du programme de développement pour l'après-2015 et de la favoriser.

32. Pour ce qui est de l'assistance technique, il convient de souligner les réalisations relatives aux enquêtes sur l'emploi du temps dans les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, ainsi que le Séminaire technique organisé par les pays des Caraïbes en décembre 2014. On peut également souligner l'assistance technique portant sur l'évaluation de la valeur économique du travail non rémunéré et le calcul du compte satellite y relatif dans les ménages qui a été fournie à plusieurs pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et qui a incité plusieurs pays de la région à faire participer un acteur important du système statistique national, la Banque centrale, en plus des instituts de statistique et des mécanismes ayant vocation à faire progresser la condition féminine.

33. Par ailleurs, il convient de mettre en valeur les activités de formation qui ont été organisées, principalement en ligne, notamment la quatrième édition du cours sur les statistiques et les indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes, la formation consacrée aux politiques publiques de protection, la deuxième édition du cours sur les enquêtes sur l'emploi du temps et la première formation portant sur la mesure de la violence à l'encontre des femmes, qui forment un axe de travail central commun aux pays de la région et à la CEPALC dont le but est d'améliorer les statistiques relatives à la problématique hommes-femmes et leur utilisation pour alimenter le débat à ce sujet et l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes.

## **6. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement**

34. Dans le cadre du Sommet du Millénaire, le système des Nations Unies, à travers ses organismes et entités spécialisées, a contribué sensiblement au renforcement des capacités statistiques nationales de suivi des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles y relatives. La CEPALC a également travaillé de façon transversale sur tous les thèmes relatifs aux objectifs et contribué à l'effort mondial en mettant en place des mécanismes régionaux de suivi des progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des cibles proposées. Elle a notamment mis en place les indicateurs choisis, aidé les pays à effectuer le suivi au niveau local et favorisé l'évolution des méthodes dans le but de rendre compte des difficultés rencontrées par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le contexte régional.

35. Ainsi, le Programme statistique des objectifs du Millénaire pour le développement de la CEPALC, en coordination avec le groupe de travail pour les objectifs du Millénaire pour le développement de la Conférence statistique des Amériques, a permis de faire progresser des initiatives qui ont facilité le travail de la région sur les thèmes statistiques relatifs aux cibles fixées au Sommet du Millénaire. Il s'est notamment efforcé d'accroître la disponibilité de données fiables et de bonne qualité en vue de faciliter le suivi des progrès accomplis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la réalisation des objectifs.

36. À cet égard, la CEPALC a axé ses efforts sur le renforcement des capacités statistiques de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élaboration d'une proposition d'adaptation régionale des objectifs grâce à un ensemble

d'indicateurs complémentaires conformes à la problématique et au contexte régionaux, l'établissement d'un diagnostic concernant les lacunes et défaillances des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national, régional et international, en déterminant leurs causes possibles, et sur la consolidation de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information au niveau régional dans le but d'aider les pays à continuer de progresser dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire.

37. Ces initiatives et ces domaines d'action étaient sous-tendues par une dynamique de travail qui a suscité la création d'espaces de coordination interinstitutions aux différents niveaux, l'établissement de directives méthodologiques communes pour la production de statistiques sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui à l'acquisition de capacités statistiques permettant un suivi et un contrôle adaptés des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Le but était de mettre au point une stratégie commune aux institutions nationales et aux organismes spécialisés afin d'améliorer l'information disponible, ce qui a donné lieu à diverses initiatives qui ont concouru à la réalisation de l'objectif final :

a) Création et renforcement des espaces de dialogue de diverses instances nationales au sein des pays et avec les entités du système des Nations Unies, et entre organismes internationaux;

b) Promotion de la création et du renforcement de comités nationaux interinstitutions;

c) Nomination de coordonnateurs dans les pays et les organismes;

d) Définition de méthodes communes pour s'attaquer aux thématiques spécifiques aux objectifs du Millénaire pour le développement;

e) Élaboration de mécanismes d'accès aux métadonnées communes et leur diffusion;

f) Acquisition de capacités techniques, notamment en matière de production de données statistiques.

38. Les travaux statistiques relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été menés dans la région ont donné naissance à un important réseau interinstitutions reliant les différents pays de la région. Les instituts nationaux de statistique y participent, ainsi que les organismes chargés du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, les ministères concernés et les organismes régionaux et internationaux spécialisés. Réunis sur convocation de la CEPALC et sous sa coordination, ces acteurs essentiels sont parvenus à faire avancer le débat sur leurs travaux et ont déterminé les directives du plan d'action présenté et approuvé à la Conférence statistique des Amériques.

## **7. Activités de diffusion des statistiques**

39. Afin de promouvoir et de soutenir les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la production et la diffusion de données statistiques actuelles, fiables, pertinentes et comparables, qui sont essentielles à la prise de décisions éclairées et contribuent au suivi des engagements régionaux et internationaux, la CEPALC, grâce à son système régional d'information, met à la disposition des usagers externes et internes un ensemble de statistiques sur la situation économique, sociale

et environnementale des pays de la région qui sont comparables à celles disponibles à l'échelle internationale.

40. Étant donné la diversification des mécanismes et outils de diffusion des statistiques et le caractère central que revêt l'amélioration des systèmes d'information dans la région avec la mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès à l'information, en réponse aux demandes de la société, diverses mesures ont été prises pour promouvoir la diffusion, au niveau régional, de statistiques comparables sur le plan international. C'est ainsi que CEPALSTAT, le portail de données et de publications statistiques de la CEPALC, s'est imposé sur la scène régionale comme une référence incontournable pour les analystes régionaux s'intéressant à la situation sociale, économique et environnementale. Ce portail permet d'effectuer des analyses comparées en favorisant l'accès à l'information régionale. Il offre de multiples outils et services facilitant l'accès à l'information d'une façon dynamique et stratégique et il améliore la communicabilité des données statistiques et des indicateurs en leur donnant du poids et en fournissant des éléments statistiques relatifs aux différents domaines de développement des pays de la région.

## **II. Principaux enjeux statistiques relatifs au programme de développement pour l'après-2015 du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes**

41. D'emblée, il faut souligner que l'information statistique jouera un rôle crucial dans l'arsenal de mécanismes accompagnant l'application du programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs initiatives, comme la création d'une alliance mondiale chargée des données sur le développement, le fait que le Groupe de personnes éminentes créé par le Secrétaire général s'est prononcé en faveur d'une « révolution des données » et les recommandations formulées par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, témoignent de la nécessité pour la communauté internationale de s'attacher à faire du développement des statistiques nationales, régionales et internationales l'un des axes principaux de l'appui à la réalisation de l'ensemble du programme.

42. Nous avons une occasion sans précédent de redéfinir la production de statistiques officielles et de combiner de façon créative, judicieuse et responsable l'utilisation de ces dernières avec celle des statistiques non officielles afin de rompre avec le modèle traditionnel qui a prévalu jusqu'ici à tous les niveaux.

43. L'avènement des nouvelles technologies, qui ont permis d'élargir considérablement l'éventail des mécanismes de collecte et des sources d'information, a fait surgir des difficultés non résolues concernant l'utilisation de l'information et des données non officielles en statistique officielle. Il faut donc s'évertuer à harmoniser et rendre plus fiables les volumes considérables de données ainsi produites (« big data » ou « mégadonnées ») afin de les utiliser conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

44. On ne pourra surmonter cette difficulté qu'en créant des synergies entre les acteurs d'un système statistique qui contribue à renforcer les capacités des pays à mettre en place des systèmes statistiques nationaux à la fois robustes sur le plan

institutionnel et viables étant donné qu'ils se doivent également d'instituer des mécanismes de gouvernance applicables aux statistiques officielles et non officielles.

45. Il ne sera possible de consolider les statistiques de base et établir des mesures adaptées aux questions nouvelles que s'il est défini une stratégie liée aux stratégies nationales de développement de la statistique, favorisant la constitution d'institutions techniquement solides, dotées de ressources propres qui assurent leur viabilité et leur impartialité, ces institutions qui devront assurer la continuité du système de statistiques de bases dans le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

46. Il est indispensable de favoriser la viabilité des mécanismes de collecte et de production de données statistiques, y compris celles qui sont en développement, de façon à mettre fin à la création de mécanismes ponctuels dont l'institutionnalisation et la continuité ne sont pas garantis. Pour ce faire, il faudra notamment renforcer les systèmes statistiques nationaux en prévoyant des ressources humaines pérennes dûment rémunérées et des ressources financières propres à garantir la continuité des procédés de collecte de l'information et en facilitant l'accès aux données statistiques et la libre diffusion des résultats, de façon à permettre la prise de décisions éclairées fondée sur des données fiables, et à assurer le respect de l'obligation de rendre compte.

47. Étant donné le caractère transversal du nouveau programme, il est indispensable de définir des règles interinstitutions qui garantissent la participation de tous les producteurs de statistiques officielles. En ce qui concerne les aspects statistiques du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, l'expérience régionale a permis de dégager les meilleures pratiques à cet égard, notamment les efforts déployés par de nombreux pays de la région pour créer des équipes intersectorielles et interdisciplinaires chargées de faciliter l'élaboration des rapports nationaux de suivi et la mise en place de systèmes d'information dirigés par les instituts de statistiques en leur qualité d'organismes responsables des systèmes statistiques nationaux.

48. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, les limites des statistiques de base, de la production de statistiques à partir des registres administratifs, de la quantification des inégalités et de la ventilation de l'information dans le but de déterminer les lacunes dans le domaine social, économique et environnemental ont été mises en évidence.

49. En conséquence et en ce qui concerne l'état d'avancement des statistiques de base, la CEPALC envoie chaque année un questionnaire aux pays de la région qu'elle dépouille ensuite dans le but de déterminer les problèmes et les difficultés qui subsistent et mettent en danger l'application des recommandations internationales relatives aux statistiques économiques, en particulier dans le domaine de la comptabilité nationale.

50. Parmi les difficultés les plus complexes, il convient de noter celles qui découlent de problèmes d'accès à l'information entre les entités de l'administration publique concernées; de l'inefficacité de la législation existante en cas de non réponse de la part du secteur privé et du manque d'appui qui se manifeste principalement dans le domaine des ressources humaines et financières.

51. Parmi les difficultés les plus notables, il convient de citer les décalages dans l'adoption des classifications internationales, le manque de régularité de la compilation des enquêtes sur le revenu et la consommation des ménages, le fait que les registres des entreprises sont incomplets et obsolètes, l'absence de ventilation des indices de prix au producteur, la faiblesse des statistiques relatives aux services autres que les services financiers, le manque de statistiques sur la conjoncture, qui jouent sur la qualité des comptes nationaux trimestriels et des indicateurs mensuels de l'activité économique.

52. Dans d'autres domaines, par exemple en ce qui concerne les indicateurs de l'égalité des sexes, la difficulté concerne surtout la ventilation par sexe des indicateurs de suivi du programme de développement pour l'après-2015. En particulier, il faudra prendre en considération les nombreux registres administratifs et bases de données qui n'ont pas encore été analysés du point de vue de la problématique hommes-femmes. Dans la plupart des cas, par construction ou par tradition, on constate que les données produites ne sont pas pertinentes pour la question de l'égalité des sexes. Cependant, il serait très utile de pouvoir analyser sous cet angle une bonne partie de l'information utilisée aujourd'hui dans le domaine du développement et les thèmes y relatifs. Il faudra pour cela que les techniciens qui conçoivent et utilisent ces données collaborent plus activement avec les spécialistes de la problématique hommes-femmes afin de trouver comment analyser du point de vue de cette problématique ces bases de données (enquêtes économiques, registres des entreprises, enquêtes et registres de sécurité publique, notamment). Les possibilités de coordination entre les organes subsidiaires de la CEPALC en vue de l'application et du suivi de ce programme sont très claires dans le cas de l'égalité des sexes puisque la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence statistique des Amériques créent une synergie positive autour de la création et de l'utilisation des données statistiques pertinentes dans le cadre des politiques publiques en mettant en relation les producteurs et les utilisateurs, ce qui constitue un élément clé en faveur de la réalisation des objectifs liés à l'égalité des sexes.

53. Dans sa lutte contre l'ensemble de ces difficultés, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes continue de présenter des écarts marqués sur le plan du développement des systèmes statistiques nationaux. La communauté statistique régionale chargée de produire les statistiques officielles devra encore s'efforcer de mettre en œuvre des mécanismes de collecte de l'information capables de permettre la ventilation des indicateurs selon les réalités nationales et sous-nationales afin de contribuer au suivi universel des progrès accomplis dans la réalisation des cibles proposées. À cet égard, il serait utile d'améliorer et d'enrichir les données basées sur les registres des administrations publiques sectorielles disponibles. Ces dernières années, la région a fait des progrès considérables dans l'établissement de systèmes d'information fondés sur les registres, qui sont essentiels à la gestion publique et privée. Cependant, ces efforts n'ont pas été les mêmes dans tous les secteurs. Il persiste encore des biais ainsi que des problèmes de couverture dans certains pays et dans certains secteurs. Toutefois, étant donné que l'utilisation et la viabilité de ces systèmes sont protégées, ces derniers peuvent constituer les principaux chaînons de systèmes d'information statistique permettant la ventilation en fonction des priorités inscrites au nouveau programme de développement.

54. Les sujets abordés à la fois au Sommet du Millénaire et dans le programme de développement pour l'après-2015 engendrent de nouveaux enjeux statistiques. Il faudra consolider les statistiques de l'environnement et définir des mesures comparables sur le plan international en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, le bien-être, la qualité de l'éducation, la possibilité d'apprendre tout au long de la vie, l'énergie, les villes ouvertes à tous et résilientes, les modes de consommation et de production, les changements climatiques, la biodiversité, des sociétés pacifiques et ouvertes, la gouvernance, et bien d'autres thèmes.

55. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes devra relever le défi de manière concertée, avec l'appui des organismes compétents, de façon à favoriser un développement statistique local qui garantisse non seulement la production de données, mais aussi l'établissement de systèmes d'information vigoureux, de qualité et viables pour chacun des domaines visés grâce à la formation de corps d'experts professionnels.

56. Pour ce faire, il faudra que la communauté statistique harmonise ses efforts en appliquant au niveau régional des initiatives déterminées au niveau mondial, tout en tenant compte des situations et des contextes nationaux, grâce à une connaissance parfaite de ses priorités et de ses forces.

57. À cet égard, les organes régionaux intergouvernementaux qui dépendent de la CEPALC favorisent l'établissement de plans d'action en la matière. Ainsi, la Conférence statistique des Amériques a joué un rôle considérable dans l'avancement des travaux concernant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement grâce à son groupe de travail spécial et dans l'élaboration d'une stratégie à moyen et à long terme conforme aux priorités du programme de développement pour l'après-2015. Le nouveau plan stratégique de la Conférence pour la décennie à venir (2015-2025) permettra d'aborder ces thèmes à partir des réalités nationales et dans une perspective régionale. L'engagement des pays de la région par le biais d'un échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, l'appui au développement statistique relatif aux mécanismes de collecte de l'information, les méthodes de calcul des indicateurs, la mise en place de systèmes d'information en ligne ainsi que les moyens de diffusion et de communication des résultats dans le cadre du suivi des accords internationaux sont des aspects cruciaux du capital commun à la région qui a été édifié au cours de la dernière décennie. Toutes les conditions institutionnelles sont maintenant réunies pour que nous puissions mettre en pratique un plan plus ambitieux adapté aux nouveaux enjeux.

58. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a un programme de travail à la fois difficile, complexe et stimulant. Elle a l'occasion de transformer en profondeur la conception des systèmes statistiques nationaux et leur lien avec les stratégies de développement, de façon à obtenir des données plus riches et de meilleure qualité permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement dès l'année 2015 et de définir des politiques publiques fondées sur des données factuelles qui stimulent le développement des pays de la région.

### **III. Questions soumises à la Commission pour examen**

59. La Commission est invitée à formuler des observations sur le présent rapport, en particulier au sujet des principales difficultés rencontrées dans le renforcement des systèmes statistiques nationaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et la production des données nécessaires au suivi du prochain programme de développement pour l'après-2015 et à la prise de décisions fondées sur des données factuelles.

---